

Délibération 2020/26 : adhésion au Syndicat A.GE.DI

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité s'est rapprochée du Syndicat mixte A.GE.DI afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au Conseil Municipal des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28, et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *Approuve les statuts du Syndicat Mixte ouvert dénommé « Agence de Gestion et de Développement Informatique » A GE.D.I*
- *Adhère au Syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts*
- *Charge Madame le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération*
- *Désigne Madame ROËLENS Anne-Marie, maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN (mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr téléphone : 02 32 42 86 71)*
- *Prévoit au budget annuel le montant de la cotisation au Syndicat*

Sécurité du bourg

Madame Maire expose au Conseil Municipal que la commission des travaux propose pour la sécurité du bourg la pose de 3 plateaux au lieu de 2 comme il avait été prévu, soit 2 petits plateaux à chaque extrémité du bourg soit un entre le carrefour et le café et le deuxième près de la sente du lotissement et un grand plateau central de 40 m² dans le milieu du bourg.

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise BONÉ concernant la pose de deux plateaux soit un montant HT de 10 800.00 €.

Le Conseil Municipal demande à l'entreprise BONÉ de refaire un devis avec trois plateaux.

Madame le Maire rappelle qu'une subvention de 40 % est attribuée dans le cadre des amendes de police

Un rendez-vous est prévu avec le Conseil Départemental afin de déterminer l'emplacement des plateaux

Un comptage est prévu en octobre

Dossier en cours

Questions diverses

- L'inauguration de la remontée et bénédiction du coq à l'Église aura lieu le samedi 19 septembre 2020 à 10 heures. Il est nécessaire de faire une demande d'autorisation à la Préfecture, manifestation de plus de 10 personnes.

Demande de réserver une tente qui est prêtée par la CCLPA.

- Madame le Maire présente le devis de l'entreprise paysagistes FAGOO de Trouville la Haule concernant l'élagage des deux ifs devant l'église avec évacuation des branchages d'un montant HT de 458.00 € soit TTC 549.60 €.

Voir s'il y a possibilité d'effectuer ces travaux avant l'inauguration de la bénédiction du coq soit le 19 septembre.